

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 29 (2002)
Heft: 6

Artikel: Démographie : une Suisse en voie de disparition?
Autor: Ribi, Rolf
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-912974>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une Suisse en voie de disparition?



Patrick Lüthy / Imagopress

La population résidente change de visage. La rue est marquée par le brassage des cultures.

ROLF RIBI

La population n'augmente que grâce aux étrangers et aux naturalisations. Le nombre d'enfants nés de Suissesses ne suffit plus à assurer la survie du peuple suisse. Sommes-nous une espèce en voie de disparition?

QUEL NE FUT PAS L'ÉTONNEMENT des étudiants de la Haute Ecole de Saint-Gall que nous étions, au début des années 1960, lorsque le professeur Francesco Kneschaurek nous fit entrevoir la perspective d'une Suisse de 10 millions d'habitants! Son pronostic, fondé sur la haute conjoncture et le baby boom, allait servir de ligne directrice pour la planification des écoles, des hôpitaux et des routes.

Vers le milieu des années 1980, nouveau sujet de stupéfaction: «Les Suisses sont-ils voués à disparaître?» se demandèrent de nombreux auteurs, prévoyant avec inquiétude que la baisse du taux de natalité ramè-

nerait la population à quelque 4 millions d'ici à 2010. On se mit à préconiser des mesures de soutien aux familles, comme la protection de la maternité, la création de crèches et les allègements fiscaux.

Il y a trois ans, le «Tages-Anzeiger» zurichois osa la provocation. L'Office fédéral de la statistique (OFS) avait écrit que, pour assurer le renouvellement des générations, 100 femmes devaient engendrer 210 enfants, alors que ce chiffre n'était que de 128 pour les Suissesses. Le journal se livra alors à l'extrapolation suivante: «Avec une immigration zéro, il faudra assez exactement mille ans pour que la population, qui est actuelle-

ment de 7 millions, se retrouve à zéro. En 34 générations, on verra ainsi disparaître les Suisses.»

Rupture de tendance historique

La Confédération ne compte actuellement ni 10 millions ni 4 millions d'habitants, mais, selon l'Office fédéral de la statistique, notre pays se trouve au seuil d'une «rupture de tendance séculaire»:

- Depuis 1993, la population totale n'augmente que grâce aux étrangers, du fait de l'immigration, du regroupement familial et du taux de fécondité plus élevé des étrangers.

- Depuis dix ans, seules les naturalisations font augmenter la population, car le nombre des décès dépasse celui des naissances et les Suisses qui émigrent sont plus nombreux que ceux qui rentrent au pays.

Il y a un peu plus de cent cinquante ans que notre pays tient une statistique démographique. Le recensement fédéral de mars

1850 avait dénombré 2,4 millions d'habitants. Le canton de Berne était le plus peuplé, avec près de deux fois plus d'habitants que celui de Zurich. En moyenne, une maison d'habitation abritait 12 personnes, un ménage en comptait 4,7 et les étrangers ne représentaient que 3% de la population.

Depuis, la population résidante a triplé: en 2001, c'étaient près de 7,3 millions de personnes qui vivaient en Suisse, dont près de 1,5 million d'étrangers, soit 20,1% du total. Grâce aux naturalisations, le nombre des citoyens suisses avait légèrement augmenté pour atteindre 5,8 millions.

Depuis 1984, l'Office fédéral de la statistique publie ses prévisions démographiques. Les chiffres les plus récents concernent l'évolution de l'ensemble de la population jusqu'en 2060. Parmi plusieurs scénarios, les statisticiens «de Berne» – qui travaillent à Neuchâtel – estiment que le plus vraisemblable est celui qui porte le nom de «Trend». Il prévoit que l'ensemble de la population résidante passera à 7,4 millions d'ici à 2028, pour redescendre à 7,06 millions jusqu'en 2060, soit à un niveau inférieur à l'actuel. A la fin de la période envisagée, la population ne comptera plus que 5,4 millions, tandis que les étrangers seront un peu plus de 1,6 million (voir encadré p. 7).

C'est à un résultat différent qu'aboutit l'étude démographique du groupe de réflexion Avenir Suisse, dont les scientifiques travaillent aussi sur la base de divers scénarios.

Suisses de l'étranger

A fin juin 2002, 598 934 Suissesses et Suisses vivaient à l'étranger. La migration de nos compatriotes n'exerce que peu d'influence sur la population. Entre 1981 et 1991, le solde migratoire était pratiquement nul, ce qui signifie qu'il y avait autant de départs que d'arrivées. Dans les années 1990, la statistique reflète un déficit migratoire annuel de quelque 6000 personnes en moyenne. L'Office fédéral de la statistique estime que ce chiffre passera à 8000 du fait de la libre circulation des personnes dans les pays de l'UE.

Le plus vraisemblable, appelé «W», prévoit pour 2060 une population totale de 8,07 millions, dont 6,4 millions de Suisses et près de 1,7 million d'étrangers. Contrairement aux pronostics fédéraux, cette étude envisage donc une augmentation de notre population. Par comparaison avec les statisticiens de Neuchâtel, ceux d'Avenir Suisse prévoient que l'espérance de vie continuera à augmenter, tout comme le nombre des immigrés et celui des naturalisés (voir encadré p. 8).

L'évolution démographique dépend de cinq facteurs – naissances, décès, immigration, émigration, naturalisations – que nous allons examiner de plus près.

Natalité: tendance à la baisse

Pendant des siècles, le fort excédent des naissances, conséquence des familles nombreuses, a constitué la cause principale de notre croissance démographique. Vers 1880, une Suissesse mettait au monde en moyenne 4 enfants. Au début de la Deuxième Guerre mondiale, ce chiffre était tombé à 1,8 pour remonter à 2,6 à la fin du conflit. Après le baby boom des années 1960, le nombre des enfants diminua considérablement, pour se stabiliser à 1,5 pour chaque femme vivant en Suisse, mais à 1,3 pour les Suissesses.

«Il est difficile de faire des pronostics sur l'évolution de la fécondité», déclare Anne-Christine Wanders, collaboratrice scientifique de l'Office fédéral de la statistique. Le rôle de la femme dans le monde du travail et la société, l'importance sociale de la famille, l'encadrement des enfants, les horaires de travail sont autant de facteurs qui influencent le désir d'avoir des enfants. «Si, à l'avenir, il devient plus facile pour les femmes de concilier leur vie professionnelle et familiale, cela pourrait avoir des répercussions considérables sur leur taux de fécondité», explique la statisticienne.

Constatant le faible taux de natalité en Suisse par rapport à celui de la France, le conseiller national jurassien Jean-Claude Rennwald (PS) est intervenu au Parlement. Alors qu'en Suisse la natalité baissait de 6% en 2001 par rapport à l'année précédente, pour atteindre environ 73 500 naissances, il est passé, chez nos voisins de l'ouest, de 1,65 enfant par femme à 1,9 depuis 1994. «Ces différences entre la Suisse et la France doivent nous faire réfléchir.»

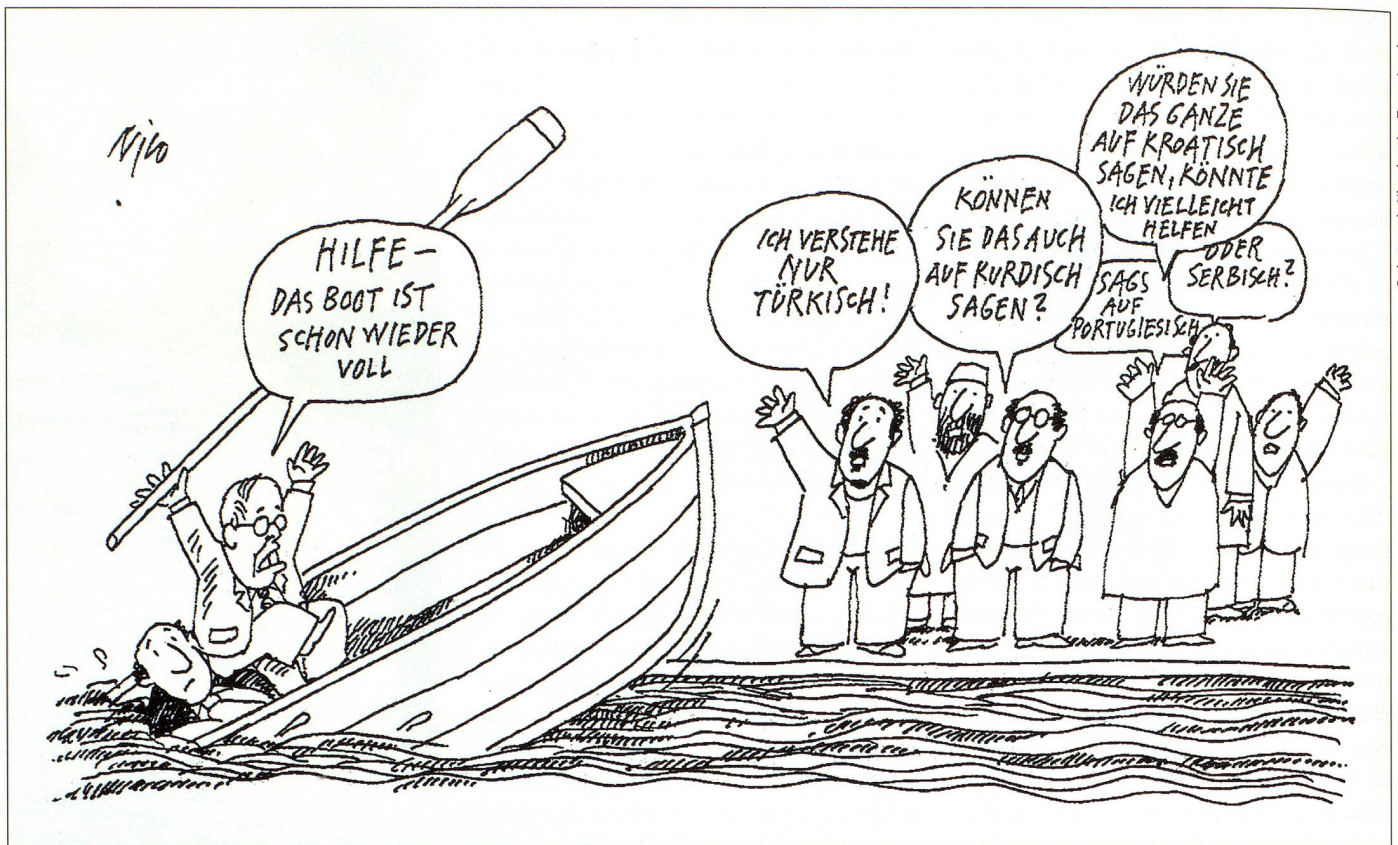
Dans sa réponse, le Conseil fédéral ne s'est guère montré impressionné, faisant



Employées étrangères dans une imprimerie.

observer que le taux de natalité n'a cessé de diminuer dans tous les pays occidentaux depuis 1970, passant de 2,47 à 1,9 en France. Dans ce pays, il y a moins de femmes sans enfant que chez nous, un plus grand nombre de femmes ont 3 enfants ou plus et les mères célibataires sont également plus nombreuses. A cela s'ajoute que «la politique familiale de la France se caractérise par une large gamme de mesures: allègements fiscaux, allocations familiales, protection de la maternité, encadrement des enfants à l'extérieur de la famille».

En 2001, si le taux de fécondité des Suissesses a diminué fortement, on s'est également beaucoup moins marié et on a plus souvent divorcé dans notre pays. Bien que le nombre des personnes en âge de convoler ait augmenté, on a célébré près de 10% de mariages en moins l'année dernière. Walter Zingg, de l'Office fédéral de la statistique, relève en outre un autre facteur: «Comme l'a montré une enquête, 56% des femmes en âge de procréer ont décidé de renoncer à avoir des enfants ou de remettre leur maternité à plus tard.» ➔



Caricature de Nino dans le «Tages-Anzeiger».

Le conseiller national UDC Christoph Blocher s'écrie: «A l'aide, la barque est pleine!» Sur sol suisse, l'écho lui renvoie: «Je ne comprends que le turc», «pourriez-vous le répéter en kurde?», «...ou en serbe?»

La diminution du taux de fécondité des Suissesses inspire à Werner Haug, vice-directeur de l'Office, la conclusion suivante: «Le taux de natalité de la population de nationalité suisse a atteint un niveau si bas que sans les enfants des jeunes familles d'immigrés, nous aurions un nombre de décès dépassant celui des naissances.»

Mortalité: vivre plus longtemps

Au XX^e siècle, en Suisse, l'espérance de vie à la naissance n'a cessé d'augmenter. En 1876, les hommes mouraient en moyenne à 39,5 ans et les femmes à 42,5, contre 76,8 et 82,5 ans de nos jours. L'espérance de vie des Suisses est parmi les plus élevées du monde. Les raisons en sont connues: diminution de la mortalité infantile (il y a cent vingt ans, un enfant sur cinq mourait avant son premier anniversaire), meilleures conditions de vie, progrès de la médecine.

Les chercheurs de l'Office fédéral et d'Avenir Suisse sont d'accord: le taux de mortalité est si bas que l'on ne peut plus attendre que de modestes progrès. La courbe de la diminution de la mortalité va donc s'aplatir. Dans l'étude d'Avenir Suisse, le professeur Rainer Münz, de l'Université

Humboldt de Berlin (au demeurant suisse de l'étranger), prévoit cependant «une diminution notable de la mortalité des plus de 60 ans, jusqu'à un âge élevé», grâce aux progrès de la médecine et de la pharmacologie.

L'augmentation de l'espérance de vie et la diminution du nombre des enfants entraînent un vieillissement constant de la population suisse. Selon le scénario «Trend» de l'OFS, d'ici quelques années le nombre des personnes de plus de 65 ans dépassera celui des moins de 15 ans. En 2060, les gens de plus de 65 ans représenteront un quart de la population, ce qui signifie qu'une personne sur quatre touchera une rente AVS, pour autant que l'âge limite ne soit pas relevé. Dès 2040, on aura 3 personnes actives pour 2 retraités, alors qu'actuellement cette proportion est de 3 pour 1. D'ici à 2060, l'âge moyen des citoyennes et citoyens ayant droit de vote passera de 46 à 54 ans. Le sort des votations populaires se décidera-t-il dans les maisons de retraite?

Les migrations, facteur important

Les migrations exercent une influence considérable sur l'évolution démographique. Au cours de l'histoire, départs et ar-

rivées sont soumis à de fortes variations, souvent d'origine politique et imprévisibles la plupart du temps.

En ce qui concerne les citoyennes et citoyens suisses, la statistique des migrations pour les années 1990 présente, avec environ 24 000 arrivées et 30 000 départs, un solde annuel négatif d'environ 6 000 personnes. Les accords sur la libre circulation des personnes conclus avec l'Union européenne feront monter ce chiffre à 8 000, car nos compatriotes seront plus nombreux à s'installer dans un pays de l'UE pour y étudier ou y travailler. Mais qu'en est-il de l'immigration en provenance de ces pays? A l'OFS, on estime que ces accords auront «uniquement des effets temporaires», car la mobilité en Europe concerne au premier chef les cadres supérieurs et les professionnels hautement qualifiés.

Les statisticiens s'attendent à de fortes variations de l'immigration et de l'émigration de gens originaires d'autres pays. On estime que le surplus migratoire annuel atteindra environ 23 000 personnes. En 2060, les étrangers représenteront 22,8% de l'ensemble de la population résidente, selon l'OFS, voire 26,4%, selon Avenir Suisse.

Jusqu'au XIX^e siècle, la Suisse était un pays d'émigration. Dans les vallées grisonnes et tessinoises, la pauvreté et la faim poussaient nombre de nos compatriotes à chercher leur salut à l'étranger. Ce furent les grands travaux de construction des tunnels ferroviaires du Gothard et du Simplon qui, en entraînant un fort afflux d'ouvriers italiens, renversèrent la tendance vers 1880. Au début du XX^e siècle, les immigrés commencèrent à devenir un sujet de débat politique et le Conseil fédéral prit des mesures pour «lutter contre la surpopulation étrangère». Après la Deuxième Guerre mondiale, la loi restrictive sur les étrangers fut appliquée pour répondre aux besoins du marché du travail. Lorsque, dans les années 1960, les ouvriers italiens accompagnés de leurs familles se mirent à affluer dans notre pays, la «lutte contre la surpopulation étrangère» commença, pour culminer en 1969 par l'initiative Schwarzenbach, rejetée de justesse.

A la suite de la basse conjoncture des années 1970 et de l'application d'une politique restrictive, la proportion d'étrangers retomba à 14,8% en 1980. Dans les années qui suivirent, on assista à une nouvelle vague d'immigration due au recrutement croissant de Portugais et de Yougoslaves. Dès 1991 fut appliqué le modèle des trois cercles, préco-

nisé par le Conseil fédéral mais vivement contesté, qui rend beaucoup plus difficile l'immigration des non-Européens. Le traité sur la libre circulation des personnes de l'Union européenne, entré en vigueur en juin 2002, accorde un avantage sur le marché du travail aux ressortissants des pays de l'UE et à leurs familles et offre aux Suisses et Suissesses de nouvelles possibilités d'aller étudier ou travailler en Europe.

«Longtemps considérée comme un pays d'émigration, la Suisse est devenue un pays d'immigration dès la fin du XIX^e siècle», écrit Philippe Wanner, du Forum suisse pour l'étude des migrations (FSM). Comment l'immigration a-t-elle influencé l'évolution démographique de la Suisse?

- L'essentiel de la croissance démographique en Suisse dans la seconde moitié du XX^e siècle est dû aux immigrés de la première génération et aux enfants d'immigrés (Philippe Wanner). De nos jours, un habitant de notre pays sur trois est venu de l'étranger ou est un descendant direct (2^e ou 3^e génération) d'étrangers (OFS).

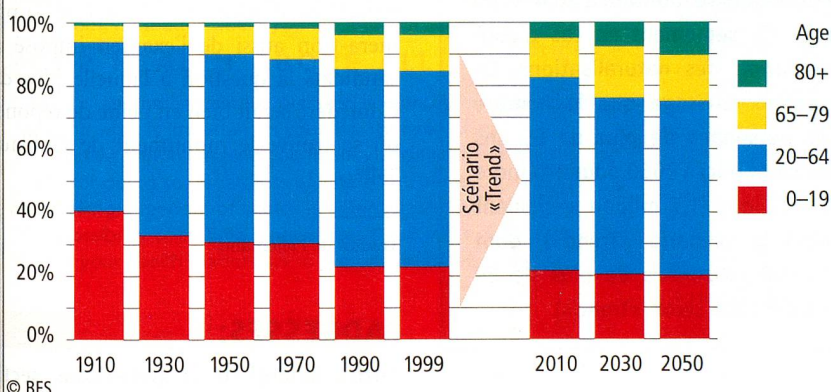
- Comme la population étrangère comporte une forte proportion de jeunes, l'immigration se traduit par un rajeunissement de la population. Sans pouvoir stopper le processus de vieillissement, elle



Patrick Lüthy / Imagopress

La population indigène ne cesse de vieillir.

Structure démographique



Scénario «Trend»

L'OFS estime que le scénario démographique «Trend» est le plus vraisemblable. Il se fonde sur la poursuite de l'évolution démographique récente et tient compte des modifications politiques prévisibles, comme l'introduction de la libre circulation des personnes avec l'UE. Selon ce scénario, la population résidant en Suisse va baisser à 7 millions jusqu'en 2060, dont 5,45 millions de Suisses seulement, tandis que le taux de population étrangère atteindra 22,8%.

contribue à le ralentir. Le taux de fécondité élevé des étrangères et le regroupement familial ont «évités à la Suisse une évolution démographique encore plus défavorable». (Marc Spescha, spécialiste du droit des étrangers)

- En l'absence d'immigration, le nombre des personnes actives (de 20 à 65 ans) diminuera à l'avenir. C'est grâce à l'immigration que le rapport entre la population active et les retraités demeure encore supportable actuellement. Cet aspect est crucial, car c'est la population active qui assure la plus grande partie du financement de l'AVS et des budgets publics. (Avenir Suisse)

- «La contribution des personnes sans passeport suisse au produit national brut est supérieure à la moyenne. Un quart du volume de travail accompli en Suisse l'est par des étrangers.» (Marc Spescha)

- «Sans les assurés étrangers, la situation financière de l'AVS serait plus défavorable. En 1999, seuls 13% des prestations sont allées à des ressortissants étrangers, tandis que ces derniers assuraient un quart des cotisations.» (Otto Piller, directeur de l'Office fédéral des assurances sociales, OFAS.) →

Patrick Lüthy / Imagopress



Un garde-frontière interroge deux requérantes d'asile près de Chiasso.

La naturalisation, mesure judicieuse

«Actuellement, la Suisse a l'un des taux de naturalisation les plus bas de l'Europe», déclarait récemment la conseillère fédérale Ruth Metzler aux Chambres à l'occasion de la révision du droit de cité. Notre pays veut bien le travail de la main-d'œuvre étrangère mais lui refuse l'intégration sociale et légale. «Pourtant, nombreux sont ceux qui sont déjà 'suisses'».

Dans nombre de communes et de cantons, les conditions imposées par les «faisceaux de Suisses» aux candidats à la naturalisation sont plus strictes que celles qui sont appliquées en Allemagne, aux Pays-Bas ou en Scandinavie. Dans les années 1980, le nombre des naturalisations a même reculé pour tomber à 8800, soit tout juste 1% de la population étrangère. De 1996 à 1999, on est parvenu en moyenne à 1,5% par an. Pour l'avenir, l'OFS prévoit un taux annuel moyen de naturalisations de 1,5%, tandis qu'Avenir Suisse l'estime à 2%.

«De nos jours, les naturalisations constituent le seul facteur de croissance de la population résidant en Suisse. Sans elles, le nombre des habitants suisses aurait diminué depuis 1993», constate Anne-Christine Wanders. En ce qui concerne la population étrangère en Suisse, le nombre annuel des naturalisations dépassera dès 2020 celui des surplus migratoires (plus d'arrivées que de départs). La population étrangère n'augmentera donc plus que du fait de son taux

Scénario «W»

Pour la Fondation scientifique privée Avenir Suisse, c'est le scénario «W» qui représente l'évolution démographique la plus vraisemblable. Selon cette étude, en 2060, la population résidant en Suisse se montera à 8,07 millions, dont 6,4 millions de Suisses, tandis que le taux d'étrangers se montera à 26,4%, ou à 21,1% seulement en cas d'augmentation des naturalisations. Ce scénario envisage que le nombre des personnes de plus de 65 ans doublera d'ici à 2060 pour atteindre 2,2 millions (1,7 million seulement selon le scénario «Trend»), dont 880 000 personnes de plus de 80 ans (550 000 selon «Trend»).

de natalité. «Si la Suisse avait naturalisé ses étrangers au même rythme que la moyenne des pays européens, le taux d'étrangers dans notre pays serait inférieur à 10%, soit moins de la moitié de ce qu'il est actuellement», déclare Marc Spescha.

Quant aux chercheurs d'Avenir Suisse, ils tirent une conclusion intéressante: «Un taux de naturalisation de 2%, ce qui représente une augmentation modeste, suffirait pour que la proportion d'étrangers, malgré une

natalité plus forte, ne dépasse guère 20% si l'immigration demeure modérée.»

Le Conseil national souhaite faciliter et accélérer considérablement la naturalisation des étrangers: désormais, les étrangers de la deuxième génération ne devront plus résider en Suisse que pendant huit ans, au lieu de douze, avant de présenter leur demande, les étrangers de la troisième génération seront naturalisés automatiquement et il y aura un droit de recours contre les décisions entachées d'arbitraire. Peut-être supprimera-t-on aussi de l'examen imposé aux candidats la question à laquelle plus d'un Confédéré serait bien en peine de répondre: où se trouve le monument de Guillaume Tell?



Traduit de l'allemand

ADRESSES:

Office fédéral de la statistique, section information et documentation
Espace de l'Europe 10, 2010 Neuchâtel
Tél. ++41(0)32 713 60 11;
webmaster@bfs.admin.ch
Internet: www.bfs.ch

Avenir Suisse
Giessereistrasse 5, 8005 Zurich
Tél. ++41(0)1 445 90 00
info@avenir-suisse.ch
Internet: www.avenir-suisse.ch